

COMMUNE DE GACOGNE
Procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du
Lundi 04 juin 2018 à 19 h 30 à la Mairie de Gâcogne

ORDRE DU JOUR

- **Contrat secrétaire en remplacement,**
- **Redevances d'occupation du domaine public (Orange, Enedis),**
- **Station-service,**
- **Membre Commission numérique du SIEEEN,**
- **Questions diverses.**

Etaient présents : Martial BEAUDEQUIN, Yvette BOURNAT, Annick FERROT, Christophe GAGNEPAIN, Guy GODEFROY, Damien LANGLET, Roland RENAULT, Olivier TARTRAT, Jean-Pierre CAMBIANICA.

Absente excusée : Camille DEBEZE.

Lecture et adoption du compte-rendu de la précédente réunion en date du jeudi 05 avril 2018 à 19h30.

- **CONTRAT SECRETAIRE EN REMPLACEMENT**

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer un contrat à durée déterminée du 1^{er} juin 2018 au 12 août 2018 avec Madame Caudrelier aux mêmes conditions qu'à la mairie de Bazoches où elle est employée en qualité d'adjoint administratif 2^{ème} classe, son indice brut sera de 356 indice majoré 332 avec une durée de travail de 18 heures hebdomadaires.

Il est rappelé que Mme Caudrelier est dans une situation précaire depuis plusieurs années. Le conseil municipal souhaite fiabiliser et donc pérenniser cette situation, tant pour l'agent que pour la collectivité.

Le maire informe l'assemblée que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Compte tenu des besoins, il convient de renforcer les effectifs du service administratif.

Le conseil municipal, décide la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet, soit 18 / 35^{ème} à compter du 13 août 2018.

- **REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2018**

Après délibération, les conseillers donnent leur accord pour la facturation de ces redevances à hauteur de :

- ✓ 1 068 € pour ORANGE (réseau téléphonique),
- ✓ 203 € pour ENEDIS (réseau électrique).

- **STATION-SERVICE**

Ce sujet ayant été reporté à l'occasion de la dernière réunion, le maire présente deux offres plus détaillées des 2 prestataires à savoir TOKHEIM et EXCELSIOR.

La première discussion est de savoir s'il est pertinent de maintenir ce service à l'Auberge.

Après un vote à bulletins secrets le résultat s'avère positif, à savoir, 6 « pour » et 3 « contre ».

Le maire présente donc les offres :

- Offre TOKHEIM : matériel d'occasion pour 6 600 € H.T.
- Offre EXCELSIOR : matériel neuf pour 8 530 € H.T.

Au vu des faibles garanties offertes par TOKHEIM et de la vétusté du modèle proposé, il est décidé à l'unanimité de retenir la proposition d'EXCELSIOR pour un matériel neuf.

Le maire informe que le montant des travaux étant inférieur à 10 000 €, il n'y aura pas de subvention du FISAC (20%).

- **MEMBRE COMMISSION NUMERIQUE DU SIEEEN**

Suite au transfert de la compétence informatique au profit du SIEEEN, il est conféré un droit de siège à la Commission Numérique du SIEEEN. Christophe Gagnepain, seul candidat, siègera dans cette commission.

- **QUESTIONS DIVERSES**

Eclairage public : suite à une demande, le maire présente un devis du SIEEEN pour rajouter un luminaire posé sur poteau existant à l'Huis au Fiot. Le conseil valide cette installation au restant à charge de la commune, après prise en charge du SIEEEN de 380 €.

Fait à Gâcogne, le 20 juin 2018

Christophe GAGNEPAIN
Maire de Gâcogne

